

TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS

PUBLICS / PREREQUIS

Toute personne appelée à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des EPI contre les chutes de hauteur.

Etre reconnu apte médicalement.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances techniques relatives au travail en hauteur, à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes, pour évoluer en toute sécurité pour tous les travaux et accès en hauteur.

PÉDAGOGIE

Supports écrits, oral
Application, livret de formation

VALIDATION

Après validation d'un test,
attestation de formation

DUREE

1 journée, soit 7 heures de formation

PROGRAMME

■ PROGRAMME THEORIQUE

■ Les risques de chute de hauteur

- Statistiques sur les accidents du travail
- La responsabilité de l'employeur et du salarié
- Les facteurs de chute de hauteur
- Choix des EPI en fonction des risques

■ Législation et réglementation en matière de travail en hauteur

■ Les protections collectives

- Repérage des situations dangereuses
- Les mesures de protection collectives à prévoir
- Conditions d'utilisation des échelles, nacelles et échafaudages et réglementation

■ Les protections individuelles

- Analyse de la situation et de l'environnement de travail
- Les composants d'arrêt des chutes

■ PROGRAMME PRATIQUE

■ Présentation du harnais de sécurité, des ancrages et antichutes

■ Atelier de travail

■ Utilisation des systèmes antichute